



COMMUNE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2021

Convocation affichée et envoyée : le 2 avril 2021

L'an **deux mil vingt et un, le six avril** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLEE Christophe, COUVERT Magali, BOISSAY Véronique, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond RAVET.

Avant de valider le compte rendu du 25 mars 2021, M. le Maire présente l'annexe du PADD du PLUi sur les remarques et observations faites lors du dernier Conseil Municipal.

Il présente ensuite 2 cartes de l'agglomération transmises par la DDTM 22 et le bureau d'étude Cittanova mandaté par la CCBP dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il fait part de la contradiction et du manque de cohérence sur la représentation de l'enveloppe urbaine de la commune.

Mme Véronique BOISSAY interrompt la séance en prenant la parole. Elle présente ses griefs à M. le Maire et au Conseil Municipal.

Il s'en suit un échange et Mme Véronique BOISSAY remet sa lettre de démission en main propre à M. le Maire. Mme Véronique BOISSAY quitte la séance à 20h05.

Le quorum étant toujours atteint, la séance du Conseil Municipal peut se poursuivre.

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 25 mars dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 25 mars 2021 :

- **VALIDENT** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant délégué titulaire et un suppléant au sein de la commission intercommunale « Habitat, Urbanisme, Bretagne Haut Débit et Téléphone mobile ».

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

Compte rendu des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Néant

016-06.04.2021 Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l'exercice 2020 et :

- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Budget Principal 2020		
FONCTIONNEMENT	prévu 2020	Réalisé 2020
Dépenses	114 034,50 €	74 010,86€
Recettes	114 034,50 €	115 376,48
Excédent de clôture au 31/12/2020		+ 41 365,62 €
INVESTISSEMENT	prévu 2020	Réalisé 2020
Dépenses	54 109,45 €	46 678,50€
Recettes	54 109,45 €	46 722,05€
Excédent de clôture au 31/12/2020		+ 43,55 €
RESULTAT		Réalisation
Excédent au 31/12/2020		41 409,17 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif du budget communal 2020.

017-06.04.2021 Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 du budget principal ;
- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations sont régulières ;
 - 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
 - 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

018-06.04.2021 Affectation du Résultat CA 2020 – BP 2021

Le Compte Administratif 2020 du budget de la commune présente un résultat de clôture de **fonctionnement** excédentaire de **41 365,62€**.

La section d'**investissement** se clôture au 31/12/2020 avec un excédent d'un montant de **43,55€**.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 au compte **002 « excédent de fonctionnement reporté »** soit **14 464,38€** et l'autre partie au **compte 1068** soit un montant de **26 901,24€**.

Il est également proposé d'affecter au compte **001 « Excédent d'investissement reporté »** le montant de **43,55€**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2020 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

019-06.04.2021 Vote des taux d'imposition 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2021, il n'y a plus de taxe d'habitation.

Aussi, pour compenser cette perte de recettes, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), c'est-à-dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune correspondra à son taux TFPB de 2020 additionné au TFPB départemental 2020 qui est de 19.90 % pour l'Ille-et-Vilaine.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des deux taxes locales : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti.

M. le Maire précise que pour sa part il ne souhaite pas, cette année, augmenter les taux et présente le tableau suivant :

	Taux de référence de 2020	Taux proposés 2021
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	14,65 % (commune) + 19,90 % (département) = 34,55 %
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	44,94 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE** en 2021 les taux de taxes ci-après, étant précisés que les taux communaux sont inchangés par rapport à 2020 :

	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	34,55 % (Taux communal 2020 maintenu à 14,65 % + taux de TFPB du département d'Ille et Vilaine de 19.90 %)
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

020-06.04.2021 **Vote du Budget Primitif 2021**

M. le Maire, présente et commente le Budget Primitif 2021 de la commune qui s'équilibre à **107 869,38€** en section de fonctionnement et à **46 140,25€** en section d'investissement.

Il précise les travaux recensés pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2021 tel qu'il est présenté ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

021-06.04.2021 **Désignation d'un représentant délégué titulaire et un suppléant au sein de la commission intercommunale « Habitat, Urbanisme, Bretagne Haut Débit et Téléphone mobile »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) a décidé de créer une nouvelle commission thématique à savoir la commission « Habitat, Urbanisme, Bretagne Haut Débit et Téléphone mobile ».

Suite à cette présentation, M. le Maire indique que le Conseil Municipal doit désigné un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Philippe SIRET, Délégué titulaire au sein de la commission intercommunale « Habitat, Urbanisme, Bretagne Haut Débit et Téléphone mobile » ;
- **DESIGNE** M. Christophe LEPRIZE, Délégué suppléant au sein de la commission intercommunale « Habitat, Urbanisme, Bretagne Haut Débit et Téléphone mobile » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Comptes rendus des délégués siégeant aux commissions de la CCBR, aux syndicats intercommunaux...

Néant

Informations diverses

Néant

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h30